



# Accompagnant(e) éducatif(ve) petite enfance - CAP

---

## Introduction

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il (elle) participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Il (elle) établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

## Missions principales

Le titulaire du C.A.P **Accompagnant(e) Educatif(ve) Petite Enfance** peut exercer son activité professionnelle :

- en établissement d'accueil du jeune enfant
- en école maternelle ;
- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistants maternels (MAM) ;
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)

**Référence** : 38565

**Durée** : 10 mois

**Niveau** : CAP

**Dates** :

Prochaine rentrée : Début Avril 2025

Inscriptions ouvertes

## Compétences professionnelles

### EP 1 : Accompagner le développement du jeune enfant

- T1 Connaître le contexte et la situation professionnelle :

- Le cadre professionnel :
    - - Le cadre juridique et réglementaire
    - Les différents projets
  - Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant :
    - Le développement de l'enfant
    - L'organisation du corps humain
  - Identifier les caractéristiques de l'environnement
- T2 Adopter une posture professionnelle adaptée :
    - Dimension éthique et déontologique
    - Dimension santé et sécurité au travail :
      - La prévention des risques
      - L'hygiène au travail
    - Evaluation, auto-évaluation et analyse de pratique
    - RC1 et RC2 : Mise en oeuvre des conditions favorables / Activités d'éveil
    - RC3 : Réaliser les soins au quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
    - RC4 : Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

## **EP 2 : Exercer son activité en accueil collectif**

- T3 : Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- T4 : Coopérer et communiquer avec les autres acteurs
- RS1 : Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- RS2 : Assurer la mise en état des matériels et des locaux

## **EP 3 : Exercer son activité en accueil individuel**

- T5 : Organiser son action :
  - Elaborer un plan de travail et suivre l'état des stocks
  - Identifier les attentes des parents
- RS4 : Assurer les opérations d'entretien
- RS5 : Elaborer les repas

## **Prévention Sécurité Environnement**

- L'individu responsable de son capital santé,
- L'individu responsable dans son environnement
- L'individu acteur de prévention dans son environnement professionnel

## Méthodes mobilisées

Formation en alternance et pédagogie active.

---

## Modalités d'évaluation

Le CAP AEPE est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20

compte tenu des coefficients de chaque épreuve ou sous-épreuve.

**Domaine général :** Les titulaires d'un CAP ou d'un titre ou diplôme de niveau 4 sont dispensés des épreuves EG1 (Français, Histoire/Géographie), EG2 (Mathématiques et Physique), EG3 (Prévention Sécurité Environnement) et EG4 (Education Physique et Sportive).

**Domaine professionnel :**

EP 1 : Accompagner le développement du jeune enfant

- Oral de 25 minutes (Coefficient : 7)

EP 2 : Exercer son activité en accueil collectif :

- Ecrit de 1h30 (Coefficient : 4)

EP 3 : Exercer son activité en accueil individuel :

- Oral et mise en pratique de 2h maximum (Coefficient : 4)

---

## Validation par blocs de compétences

---